

**From:** mayoke vincent ferrier <vvincent\_mayoke@yahoo.fr>  
**To:** <wipo.mail@wipo.int>  
**Date:** 17.10.2008 14:28  
**Subject:** Nos commentaires concernant le document SCP/ 12 / 3 et .....

Le système de brevets qui est considéré comme un instrument de politique générale a été en principe créé pour conférer des droits exclusifs qui mobiliseraient suffisamment l'intérêt privé pour créer des biens publics. C'est autant dire que l'amélioration du système international des brevets au profit de tous les Etats partie à l'OMPI, passe par l'harmonisation progressive des législations nationales sur les brevets devra préserver comme il est de coutume, les clauses d'intérêt public. Au regard de l'importance que revêt cette session pour le développement économique de notre pays, le Congo, il serait souhaitable que certains experts ou techniciens des domaines tels que: la santé publique, l'agriculture, l'environnement soient véritablement impliqués afin que les objectifs nationaux soient en phase avec les délibérations de la session prochaine. Outre, il est suggéré au Ministère en charge de la propriété industrielle de créer un cadre de concertation entre les entrepreneurs privés et d'autres administrations publiques précitées, afin de mener une réflexion y afférente.

S'agissant de la limitation de la licence non volontaire, le bénéficiaire ne peut, sans le consentement du titulaire du brevet, donner à un tiers l'autorisation d'accomplir les actes qu'il est autorisé à accomplir en vertu de la dite licence non volontaire. La licence non volontaire peut être transmise avec l'établissement du bénéficiaire de la licence ou avec la partie de cet établissement qui exploite l'invention brevetée. Une telle transmission n'est pas valable sans l'autorisation du Tribunal civil. ( Suite, lire prochain message )

A bientôt ; Vincent Ferrier MAYOKE, Participant du Congo Brazzaville à la 12<sup>e</sup> session SCP Genève, 23 - 27 Juin 2008.

---

Do You Yahoo!?

En finir avec le spam? Yahoo! Mail vous offre la meilleure protection possible contre les messages non sollicités  
<http://mail.yahoo.fr> Yahoo! Mail

Reçu par OMPI

23 OCT 2008

Received by WIPO

From: mayoke vincent ferrier <fvincent\_mayoke@yahoo.fr>  
To: <wipo.mail@wipo.int>  
CC: <scp.forum@wipo.int>  
Date: 21.10.2008 14:53  
Subject: Suggestions du Participant du Congo à la 12è session (suite)

Le document SCP/12/3 reste valable et inchangé, sauf qu'il faut travailler graduellement en tenant compte des quatre thèmes équilibrés qui serviront de charnière pour des discussions de fond:

\*Le secret professionnel devrait s'étendre aux hommes de métiers qui eux sont des conseils en propriété industrielle ou Examineurs en Brevets. Ces derniers ont compétence pour recevoir des informations suffisantes afin de les transcrire sous forme de mémoire descriptif

Pour une meilleure lisibilité, nous nous basons sur l'article 29 de l'Accord ADPIC qui énumère les conditions imposées aux déposants des demandes de brevet